

pas nécessaire à l'avenir de s'adresser à la Commission du commerce de guerre sur les blancs fournis à cet effet, pour disposer de son stock, il ne sera pas nécessaire non plus de continuer à faire les rapports mensuels exigés par le passé. Désormais donc, les marchands et autres pourront disposer de leur stock où et quand ils en auront la chance; la Commission se réserve cependant le droit de fixer les prix de vente, si elle reçoit des plaintes à l'effet que des prix exorbitants seraient exigés.

L'exportation des produits de blé est permise

Tous les produits du blé manufacturés, excepté la farine, peuvent à présent, être exportés du Canada et des Etats-Unis. Cette action a été prise par le Bureau des vivres du Canada afin de ramener le plus rapidement possible le commerce dans ses voies ordinaires. Les demandes de permis d'exportation dans tous les pays à part les pouvoirs centraux seront considérées sans délai par les départements des exportations et des importations.

Ordonnances concernant le sucre

Afin de dissiper tout malentendu au sujet de l'ordonnance concernant le sucre, le Bureau des vivres a publié une déclaration supplémentaire. Ce qui est permis maintenant:

- (1) Manufacture du sucre à glacer;
 - (2) Usage du sucre dans les bonbons, la pâtisserie française, les biscuits et gâteaux pour consommation particulière;
 - (3) Service normal de sucre dans les restaurants.
- Ce qui est permis depuis le 1er janvier:
- (1) Usage de sucre blanc ou granulé pour boulanger;
 - (2) Achat de sucre sans permis, certificat ou coupon;
 - (3) Usage de sucre dans la manufacture de conserves, gâteaux, pâtes sucrées, pain, petits pains, bonbons, produits du chocolat, sirops de table et autres, préparations médicinales, bières, liqueurs douces, lait condensé et crème glacée.

Le fil et la ficelle peuvent être importés de la Grande-Bretagne

Le Bureau du commerce en temps de guerre a annoncé qu'à l'avenir les permis d'importer de la Grande-Bretagne au Canada de fil de chanvre et de lin et la ficelle seront accordés sans égard pour l'usage que l'on voudra en faire, mais que l'on maintiendra pour les quantités les restrictions imposées aux exportateurs par la loi de 1916.

Permis d'importation pour images communes

Après avoir étudié sérieusement les conditions canadiennes par rapport aux chromos, la Commission du commerce de guerre a décidé que les demandes pour permis d'importer cette classe de marchandises recevront à l'avenir un bon accueil si elles viennent de pays où le transport peut en être fait par voie ferrée, sans soulever la question de l'économie du tonnage océanique. Les images dont il s'agit ne devront pas comprendre les photographies, agrandies ou autres, ni les images encadrées dont les cadres forment une bonne partie de la valeur du tableau.

PLUS D'ESPACE POUR LES EXPEDITEURS CANADIENS.

Il a été officiellement annoncé que durant le mois de janvier courant les compagnies de navigation opérant entre le Royaume-Uni et le Canada auront le contrôle de 15 p. 100 de l'espace réservé au fret, au lieu de 10 p. 100 comme par le passé.

LE SUCRE ET LES MARCHANDS DE GROS

Un de nos abonnés de la campagne nous écrit:

"Je voudrais bien savoir pour quelle raison je ne puis pas avoir de sucre à vendre. Il y a cinq ou six semaines que je puis m'en procurer chez les marchands de gros qui disent n'en pas avoir. Samedi dernier, j'ai reçu un pamphlet de Eaton de Toronto qui offre du sucre par envois de 10 livres. Comment se fait-il que cette maison a du sucre à offrir à nos clients, alors qu'il nous est impossible d'en obtenir de nos fournisseurs?"

De fait, la situation que nous signale notre abonné est peu explicable, et ce n'est pas la première fois que pareille remarque nous est faite. Que faut-il en conclure? Devons-nous supposer que certains marchands de gros accaparent les disponibilités de sucre pour en provoquer la raréfaction et commander après des prix plus élevés? Nous ne voulons pas croire à pareille machination, mais ils nous semble cependant que la situation du sucre s'est améliorée au point de vue approvisionnement et que les marchands de gros devraient faire en conséquence, un effort pour donner à leurs clients satisfaction à ce sujet.

CONDAMNATION POUR FAUSSE ANNONCE

Un cas intéressant vient d'être plaidé à Toronto, alors qu'un nommé Edward Tally fut convaincu de fausse annonce relative à la vente de nécessaires de rasoir, et condamné à \$50 et les frais ou 30 jours de prison. Une carte d'annonce dans une vitrine sur la rue Yonge informait le public qu'un nécessaire de rasoir à \$5.00 était en vente à 98c. La police fit une enquête et il fut prouvé en Cour que la valeur réelle de ce nécessaire n'était que de 98 cents. Le dit marchand admit qu'il avait acheté ces nécessaires à \$9.00 la douzaine.

ARTICLES DE SPORT

"Les commandes pour cannes à pêche doivent, à présent, nous être adressées au moins quatre mois d'avance," écrit une maison anglaise fabricant ces articles. "Du fait de la guerre, notre personnel réduit ne pas satisfaire la quantité de commandes que nous avons reçues." Ceci est une indication bien nette des perspectives d'affaires en ce qui a trait aux articles de sport. Les manufacturiers s'attendent à ce que des milliers d'hommes qui pendant la guerre ont appris à aimer la vie du dehors et se livrent aux plaisirs de la chasse, de la pêche et autres sports en plein air. Ce fait offre une bonne opportunité à tous les marchands de quincaillerie. La plupart des maisons font du reste rapport qu'elles ont vendu, cet hiver, plus de patins que jamais.

PREMIERE BAISSSE DANS LES PRIX DES GROS EXPLOSIFS

Comme résultat de la baisse des prix des matières premières, une diminution des prix des gros explosifs employés sur une vaste échelle pour les travaux de mines, est signalée.

C'est la première baisse enregistrée dans les prix de la poudre depuis la signature de l'armistice et on prétend qu'il ne sera pas question d'autre baisse avant quelque temps.

Les nouveaux prix sont réduits de un à deux et demi sou la livre sur les précédents. Les poudres à haute portée employées pour la chasse ne sont pas affectées par ce changement de prix. On prétend qu'il y aura de gros développements des travaux de mines dans les mois prochains et que la demande pour forts explosifs semble devoir être très importante.